



DATE DE PUBLICATION : 15 octobre 2025

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 16 octobre 2025 après-midi.

Fait à Paris, le 15 octobre 2025

François VILLEROY DE GALHAU